Zeitschrift: NIKE-Bulletin

Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe

Band: 27 (2012)

Heft: 4

Artikel: Archéologie et aménagement du territoire : une convivialité à réinventer

au quotidien

Autor: Buchillier, Carmen / Fellner, Robert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-727039

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Archéologie et aménagement du territoire

- une convivialité à réinventer au quotidien

Par Carmen Buchillier et Robert Fellner

«En Suisse, la surface urbanisée ne cesse de s'accroître. Si l'on souhaite préserver les surfaces agricoles et les espaces non-bâtis, il est indispensable d'intensifier l'utilisation de l'environnement construit.» Cette phrase, mise en exergue sur le site Internet de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), résume en quelques mots les implications d'un développement effréné qui transforme de manière irrémédiable les paysages suisses et dont les effets, en particulier sur le patrimoine, constituent le sujet principal du présent Bulletin.

association non gouvernementale Archéologie Suisse/Archäologie Schweiz/Archeologia Svizzera, créée en 1907 et forte actuellement de quelque 2000 membres a toujours été un interlocuteur privilégié s'agissant des questions archéologiques sur le plan national, en particulier durant la période des grands travaux d'infrastructures autoroutières qui ont touché plusieurs régions de Suisse dans les années '70, alors que les premiers Services archéologiques cantonaux en étaient à leurs balbutiements. Mais force est de constater que la pression des constructions sur le territoire restreint du pays n'a jamais été aussi forte que de nos jours. En effet, nul n'est besoin d'être un adepte forcené de la protection de la nature et du paysage pour constater le mitage du territoire et le problème que rencontrent de nombreux cantons dans la mise en place de plans directeurs de l'aménagement du territoire susceptibles de contenir efficacement la surconsommation d'un bien très précieux sur la surface exiguë de notre pays: le sol! Comme la conservation du patrimoine historique, l'archéologie est encore trop souvent perçue dans les milieux de la construction comme un élément perturbateur dont d'aucuns cherchent à contrer les activités, malgré les missions que lui confèrent, par le biais de diverses dispositions légales et réglementaires, Confédération et cantons.

Pour le patrimoine archéologique et historique, le développement extensif de surfaces non bâties, en zone rurale ou à l'intérieur d'espaces urbanisés, représente effectivement une menace non négligeable. Certes, de nombreux sites sont connus, reportés sur les cartes archéologiques et certains ont déjà fait l'objet de fouilles extensives. Toutefois, les spécialistes s'accordent à dire que la majorité des sites reste encore à découvrir. Dès lors, le développement d'espaces non bâtis est susceptible non seulement d'entraîner des interventions archéologiques sur les sites déjà repérés, mais peut, à tout moment, mettre au jour et menacer des vestiges encore inédits.

Faut-il documenter tous les sites? Toutes les villae romaines ne sont-elles donc pas semblables? Un habitat de l'âge du Bronze diffère-t-il d'un autre village de la même période? Les sites connus et documentés ne représentent-ils pas un échantillon suffisant pour connaître notre passé? A ces questions réitérées que posent le public en général – et les promoteurs en particulier -, nous répondons par la négative. Les sites archéologiques encore conservés dans le sol représentent les vestiges matériels d'un passé lointain et une source importante de la mémoire collective. Ils constituent une ressource non renouvelable: chaque site détruit sans observation ni documentation scientifique préalable fait disparaître à jamais un pan de notre passé commun. Les recherches archéologiques déjà réalisées ont certes livré de nombreuses informations sur le passé, mais les questions qui restent encore sans réponse à ce jour sont tout aussi nombreuses...

La politique d'aménagement entre Confédération et cantons

La Suisse reconnaît l'importance de ménager le patrimoine archéologique et a ratifié en 1996 la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) conclue en 1992 à La Valette. Entre autres, ce document s'adresse explicitement aux effets du développement incontrôlé sur le patrimoine et engage les signataires à «rechercher la conciliation et l'articulation des besoins respectifs de l'archéologie et de l'aménagement en veillant à ce que des archéologues participent a) aux politiques de planification visant à établir des stratégies équilibrées de protection, de conservation et de mise en valeur des sites présentant un intérêt archéologique; b) au déroulement dans leurs diverses phases des programmes d'aménagement» (Convention de Malte, article 5 (i)).

Toutefois, si la Confédération s'engage, sur le plan international, à promouvoir une politique d'aménagement qui se veut durable sous l'angle du patrimoine archéologique, dans la réalité, la politique en matière culturelle - et donc l'archéologie - relève de l'autorité cantonale. Or, les moyens mis à disposition de l'archéologie, sur le plan tant légal qu'institutionnel, varient fortement d'un canton à l'autre. Ainsi, à ce jour sept cantons (AI, AR, GL, NW, OW, UR, SZ) ne disposent pas de véritable Service archéologique, ce qui limite forcément leur capacité d'accompagner le développement d'espaces non bâtis afin d'assurer, cas échéant, une documentation adéquate d'un patrimoine archéologique encore inconnu! Les Services archéologiques actifs dans les autres cantons ne disposent pas tous de moyens ou des appuis institutionnels nécessaires à l'accomplissement de cette tâche. Dans le contexte actuel de forte pression démographique, l'activité très soutenue que connaît le secteur de la construction, à la faveur de taux hypothécaires particulièrement bas, confronte même les Services archéologiques les mieux dotés à une masse de travail difficile à gérer.

Une commission pour assurer un suivi de 360 degrés

Au rythme effréné de la surconsommation des terres en Suisse - 10 000 m² toutes les trois heures! - l'association Archéologie Suisse/Archäologie Schweiz/Archeologia Svizzera ne pouvait pas rester inactive et a mis sur pied en 2007 la Commission Archéologie et Aménagement qui contribue à assurer un monitoring de la situation sur le territoire helvétique. Vigilants, ses seize membres sont répartis en sous-groupes correspondant au découpage du pays en régions - Suisse centrale, méridionale, occidentale et orientale - et bénéficient notamment de compétences juridiques en matière d'aménagement. Bien qu'elle ne soit pas dotée de pouvoirs extraordinaires, la Commission assure le suivi des projets de construction de grande envergure, ainsi que des consultations liées aux modifications des lois et des plans directeurs. Elle collabore efficacement aux prises de positions officielles de l'association en matière d'aménagement du territoire, militant par là en faveur de la prise en considération du patrimoine archéologique, conformément à la législation actuelle. Ses travaux permettent à l'association de soutenir, aux côtés des services cantonaux et fédéraux concernés, la protection du patrimoine archéologique en contribuant à améliorer, là où c'est nécessaire, la collaboration entre les instances responsables pour l'aménagement du territoire, les promoteurs et les Services archéologiques. Toutefois, ce sont les Services cantonaux qui sont en

prise directe avec la réalité de terrain et qui doivent trouver des réponses pragmatiques aux problématiques données, réponses qui peuvent parfois diverger en fonction des contextes économico-politiques différents et des sensibilités régionales propres.

Nous proposons d'illustrer ci-après par quelques exemples les stratégies mises en place par deux Services archéologiques cantonaux dont nous sommes responsables: la Section d'archéologie cantonale du Jura et le Service archéologique de l'Etat de Fribourg SAEF.

L'archéologie cantonale du Jura

L'archéologie cantonale jurassienne est une jeune organisation qui compte trois collaborateurs «fixes», à temps partiel, et bénéficie d'un budget de fonctionnement modeste. En mai de cette année, elle a été confrontée à la découverte d'un site archéologique inconnu sur le chantier d'une usine horlogère à Chevenez, importante construction pour l'économie jurassienne qui s'étend sur une surface d'environ 2500 m² (fig.1). La découverte relève du hasard, due à un promeneur averti et non à des sondages préalables du service archéologique. Une fouille d'urgence a cependant pu être organisée, du personnel temporaire engagé, et les vestiges furent tous documentés, même si cela ne put pas toujours se faire



Fig. 1: Foyer de forge d'époque romaine mise au jour à Chevenez (JU) en mai 2012 sur le site de construction de l'unité de production TAGHeuer.

avec la précision et le détail souhaités. Il est évident qu'une meilleure intégration du Service dans le processus d'octroi du permis de construire aurait permis de réaliser la fouille nécessaire dans de meilleures conditions. On imagine sans peine comment l'histoire se serait terminée dans un canton privé de Service archéologique, ou en l'absence de ce promeneur attentif!

Le Service archéologique fribourgeois

Autre région, autre stratégie, celle développée par le Service archéologique fribourgeois depuis sa création, au début des années '70, qui dispose de moyens plus importants que l'office jurassien pour accomplir sa mission d'«archéologie préventive». Celle-ci consiste en particulier à identifier, inventorier et recenser les biens culturels archéologiques (sites et objets). Pour ce faire, le Service accompagne la procédure administrative concernant les vestiges sis en zone archéologique, cas échéant, réalise des fouilles et est appelé parfois à mettre en œuvre des moyens de préservation des vestiges. La documentation des biens culturels archéologiques (sites et objets) est mise à disposition des scientifiques, des collectivités publiques et du public. Afin d'informer et de sensibiliser ces divers publics (scientifique, politique, scolaire) et la population en général à la richesse et à la diversité du patrimoine archéologique cantonal, le Service organise des portes ouvertes des fouilles, des ateliers ainsi que des conférences et des expositions. La prospection ainsi que les sondages de diagnostic - creusement de tranchées avec une pelle mécanique ou réalisation de carottages - permettent de mieux cerner les caractéristiques des sites menacés sur lesquels des fouilles doivent être entreprises. Ces investigations préventives permettent de délimiter les périmètres archéologiques reportés sur les plans d'affectation de zones lors des procédures de révision de plans d'aménagement locaux, de localiser de nouveaux sites et de préciser les particularités de sites déjà recensés. Les efforts consentis depuis des années dans les contacts avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire et notamment le Service cantonal de l'aménagement du territoire et des constructions SeCA se sont soldés par la mise en place d'un processus de traitement des permis de construire relativement efficace, au cours duquel le Service émet des préavis (fig. 2). S'agissant de la mise en place des plans d'aménagement locaux (PAL), le Service a la possibilité de délimiter des périmètres archéologiques, et toute construction projetée dans un tel périmètre fait dès lors l'objet de réserves qui s'accompagnent, lorsque tous les acteurs impliqués se conforment à cette procédure, du suivi du projet. C'est ainsi que dans le cadre de projets d'envergure concernant l'aménagement du territoire en périmètre archéologique, l'archéologie est

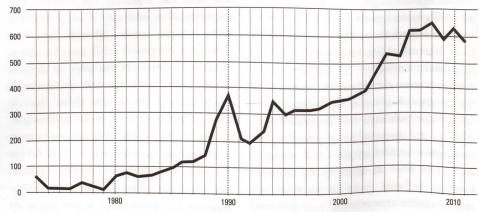


Fig. 2: Vision parlante des préavis émis par le SAEF dans la procédure de permis de construire, préavis qui suivent l'augmentation des constructions en terre fribourgeoise.

partie prenante au même titre que la protection du patrimoine bâti, et est intégrée dans la planification des travaux dès le début du projet. Mais nombreux sont encore les auteurs/mandataires de projets qui hésitent à annoncer le début des travaux.

Au gré des disponibilités des archéologues, des visions locales sont réalisées sur l'ensemble du territoire cantonal et, sur annonce préalable des responsables de projets de construction, le SAEF organise un suivi des travaux et, au besoin, une intervention de sauvetage (fig. 3).

Il faut sans cesse susciter une prise de conscience auprès des milieux de la construction, au gré des nouvelles générations d'ingénieurs, d'architectes et de conducteurs de travaux. Les compétences légales de l'archéologie doivent être rappelées également aux Préfectures qui sont chargées, après les communes, d'exercer le contrôle qui leur incombe, en tant que «police de la construction». Mais dans la conjoncture immobilière actuelle, il n'est pas rare que le Préfet, certes représentant de l'Etat mais élu par le peuple dans notre canton, soit enclin à se montrer conciliant en la matière dans son propre district...



Fig. 3: Fouille de sauvetage de la nécropole de Chavannes-sous-Orsonnens (FR) en mai 2012: Grâce à la collaboration exemplaire du machiniste travaillant à la construction d'une villa, le Service archéologique est intervenu sur le chantier et a pu mettre au jour une trentaine de squelettes.



Fig. 4: Giratoire à Bulle (FR) présentant une interprétation de trois céramiques trouvées dans un tumulus du Bronze final avant la construction du lotissement Pré Vert visible à l'arrière-plan.

La protection du patrimoine archéologique: l'affaire de tous!

La mise en valeur, même discrète, de sites soit visitables, soit encore enfouis sous terre ou sous l'eau, ou déjà fouillés (fig. 4), participe à la prise de conscience de la valeur des vestiges de notre histoire commune, vestiges qui, à l'image des fragiles et discrets palafittes témoignant des civilisations du Néolithique et de la fin de l'âge du Bronze, sont susceptibles un jour se trouver inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité. Véritable reconnaissance de la vigilance et de l'assiduité de deux générations d'archéologues au chevet de nos stations lacustres que menacent érosion naturelle et activités humaines, le précieux label Unesco a été accordé, l'an dernier, à plus d'une centaine de palafittes de l'arc alpin.

Resümee

Der Druck durch Neubauten auf die begrenzten Landressourcen der Schweiz war nie so hoch, wie derzeit. Für das archäologische Erbe bedeutet die extensive Entwicklung der nicht überbauten Landflächen eine Bedrohung. Die Fachleute sind sich einig, dass eine Mehrheit archäologischer Stätten noch immer auf ihre Entdeckung wartet. Im Boden konserviert, bilden sie eine bedeutende Quelle für unser kollektives Gedächtnis. Diese Quelle ist nicht erneuerbar.

Aufgrund des zügellosen Verbrauchs der Landfläche hat die Vereinigung Archäologie Schweiz 2007 die Kommission Archäologie und Raumplanung geschaffen, die ein Monitoring zum Landverbrauch in der Schweiz gewährleistet. Die 16 Mitglieder der Kommission sind gemäss den Landesteilen in Gruppen unterteilt und verfügen über juristisches Wissen im Bereich der Raumplanung. Obwohl die Kommission nicht mit besonderen Vollmachten zum Eingreifen ausgestattet ist, sichert sie die Begleitung von grossen Bauprojekten und bringt sich bei Gesetzesänderungen und Richtplanungen ein.

Die Kantonsarchäologie Jura ist eine junge Organisation, welche über drei festangestellte Teilzeitmitarbeiter und ein relativ bescheidenes Budget verfügt. Es ist klar, dass eine bessere Einbindung der Fachstelle in den Prozess von Baubewilligungsverfahren, zum besseren archäologischen Schutz beitragen würde. Die Strategie des deutlich grösseren Archäologischen Dienstes Freiburg besteht indes darin, das archäologische Kulturgut zu identifizieren und zu inventarisieren. Präventive Untersuchungen ermöglichen es, in der Bauzonenplanung die archäologischen Fundstätten schon im Voraus zu bestimmen und spezifische Bauprojekte eng zu begleiten.